

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 15 Septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le 15 septembre à 20h, le Conseil Municipal de cette commune dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Lionel MAHERAULT, Maire.

Date de la convocation : 8 septembre 2026

Présents : Mmes ADAM -DELATTRE - DULAC – LARROQUE- RICHARD - THIBAUT - VIGNAUD - MM
MAHÉRAULT – CASANOVA- CHABERNAUD – JAULIN SICOT - MAGNON - TESTEMALE - M MICHEL

Absents : M RABAUD

Pouvoirs : M RABAUD à M CHABERNAUD

Secrétaire de séance : MME DULAC

Avant l'ouverture du Conseil Municipal, Monsieur le Maire invite Madame Delage à réaliser une présentation de son activité AD2 SERVICE ADMINISTRATIF sur la Commune de SERS

Ouverture de la séance du Conseil à 20h15

Monsieur le Maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour une demande du fonds concours solidarité de la Communauté d'agglomération de Grand Angoulême

Accord unanime des membres

1. Demande d'achat de deux parcelles communales

M Le Maire fait lecture de deux courriers de demande d'achat de la part de **M et MME CHRISTODOULOU** et de **M et MME RASSIN** pour deux parcelles situées à Jean de Sers numérotées **A1569** d'une surface de **64 m²** et **A 1573** d'une surface de **153 m²** soit au total **217 m²**.

Afin de bien comprendre la situation, Monsieur le Maire fait lecture des documents concernant le déplacement du chemin communal :

- Courrier de demande d'achat de **M et MME RASSIN** du 11 juin 2026
- Courrier de demande d'information de **M et MME CHRISTODOULOU** du 20 juillet 2026
- Courrier de demande d'achat de **M et MME CHRISTODOULOU** du 8 septembre 2026
- Délibérations suivantes : N° 49/2022, N° 57/2022, N° 04/2023, N° 28/2024, N° 47/2024
- Enquête publique du 10 au 25 juillet 2023
- Deux plans de situation concernant les divisions parcellaires
- Email de l'office notarial CUBAUD-PIERRON à M et MME RASSIN
- Email du contrôle de légalité de la Préfecture de la Charente
- Courrier du maire de SERS à **M et MME CHRISTODOULOU** du 03 décembre 2024
- Email du contrôle de légalité de la préfecture sur le point ci-dessus
- Email du cabinet d'avocat par l'intermédiaire de l'AMF
- Justification du prix pour un montant de 6 € selon une vente précédente de 2024

M le Maire propose après échanges de soumettre au vote les points suivants et demande à mesdames DELATTRE et RICHARD d'assurer le rôle d'assesseures

Monsieur le Maire propose en cas de vente le prix de 6 € le m².

12 Pour, 1 Contre et 2 abstentions.

La commune est-elle favorable à la vente situées à Jean de Sers de deux parcelles numérotées A1569 d'une surface de 64 m² et A 1573 d'une surface de 153 m² soit au total 217 m² (tous les frais inhérents à cette vente seront à la charge de l'acquéreur) ?

Vote à bulletin secret : 12 Pour et 3 Contre.

La commune vend soit à M et Mme CHRISTODOULOU ou à M et MME RASSIN.

Vote à bulletin secret : 11 voix pour M et Mme RASSIN

2 pour M et Mme CHRISTODOULOU

2 abstentions.

M et Mme RASSIN sont donc les acquéreurs des parcelles **A15 69** d'une surface de **64 m²** et **A 1573** d'une surface de **153 m²** soit au total **217 m²** et tous les frais inhérents à cette vente seront à leur charge.

2. Demande de fond de concours de solidarité

M le Maire présente une demande de fonds de concours Solidarité 2026 à solliciter auprès de la Communauté d'agglomération de Grand Angoulême pour l'investissement du renouvellement de la chaufferie automatique pour un montant de 5000 €

Accord unanime

3. Questions et informations diverses

1. Réhabilitation des bâtiments communaux

- URAMEL et Bar Le Sersois : M. Philippe Casanova, 1^{er} adjoint, présente un premier bilan des devis reçus et précise qu'il est difficile d'obtenir des devis.
- Bâtiment URAMEL : Concernant les subventions allouées pour la réfection du bâtiment URAMEL, M. le Maire précise que des courriers ont été adressés aux instances concernées. L'objectif est de conserver les subventions allouées pour activité différente d'un commerce. Car à ce jour la commune est toujours engagée pour un commerce jusqu'au 31 décembre 2028

2. Notes de service

- Accès à la cantine : Seule Mme Elisabeth BELTIER est habilitée à passer par la rue Montalembert pour entrer dans la cantine. Les élus et les autres agents entreranno par le portillon de l'école coté parking de l'école.
- Restauration scolaire : Le port des EPI (équipements de protection individuelle) est obligatoire pour les agents.
- Habilitation bus scolaire : La liste des personnes désignées devraient être habilitées par la préfecture pour conduire le minibus.

3. Boucherie Martinet

La boucherie Martinet nous informe qu'il doit réorganiser son activité et cesse temporairement de fournir la cantine de Sers. Une priorité lui sera réservée une fois sa réorganisation terminée.

4. Travaux de la chaufferie : Le chantier est lancé et la livraison de la chaudière est prévue fin novembre. La salle des fêtes ne sera probablement pas chauffée avant sa mise en service. Des solutions de chauffage avec des convecteurs électriques seront à mettre en place pour les logements sociaux, la garderie et la cantine. L'école et le secrétariat de la mairie bénéficient d'une pompe à chaleur réversible.

5. Projet d'un marché mensuel place de la mairie : La périodicité serait mensuelle le dernier samedi de chaque mois. La prospection des commerçants est en cours, pilotée par Mme N. Delattre, 2^e adjointe, et M. le Maire.

6. Aire de camping-cars : À la suite de plaintes d'administrés concernant la gratuité de l'eau et de l'électricité, il sera rédigé un arrêté municipal pour :

- Limiter le stationnement à 72 heures ;
- Fermeture hivernale du 01 novembre au 31 mars inclus

7. Conseil de développement : M. le Maire précise que la commune sera représentée par M. et Mme Jean Mahérault.

8. Exploitation de la licence IV : Le permis d'exploitation de la licence IV de la commune arrivant à échéance le 29 novembre 2026 et M. Jean-Claude Geronimo ne souhaite pas continuer cette mission, M. Patrick MAGNON s'est porté volontaire pour effectuer la formation début octobre 2026.

9. Rentrée scolaire : Une baisse importante des effectifs est constatée. Une vigilance est requise quant au risque de fermeture d'une classe pour l'année scolaire 2027/2028.

10. Comptage routier : Un comptage des véhicules a été réalisé sur les trois entrées de la commune ainsi que la rue Montalembert face au bar et route de la trappe. Les éléments seront communiqués aux habitants notamment dans le cadre d'une réunion publique sur la sécurité.

Fin de séance :22h35